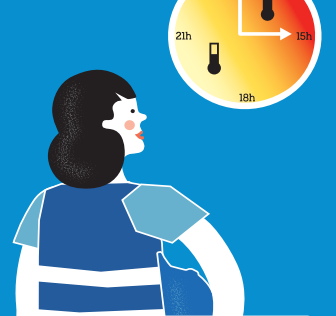
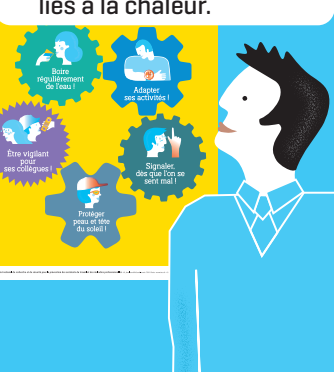


Période de forte chaleur et travail

quelle prévention ?



 → Consulter le bulletin météo pour connaître le niveau de vigilance canicule et prendre les mesures adaptées.	 → Aménager les horaires de travail en favorisant les heures les moins chaudes de la journée.	→ Limiter le temps d'exposition du salarié au soleil ou effectuer des rotations de tâches. 	
→ Limiter ou reporter le travail physique. 	→ Modifier voire mécaniser certaines tâches. 	→ Augmenter la fréquence des pauses de récupération dans des lieux frais. 	→ Prévoir des sources d'eau potable fraîche et des aires de repos ombragées ou climatisées. 
→ Éviter le travail isolé. 	→ Permettre aux salariés d'adapter leur propre rythme de travail. 	→ Prendre en compte la période d'acclimatation : au minimum sept jours d'exposition régulière à la chaleur. 	→ Former et informer les salariés sur les risques liés à la chaleur. 

Plus d'informations sur : www.inrs.fr/chaleur